

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée publique de la Commission sur la mise en valeur du territoire, l'aménagement urbain et le transport collectif, tenue le mardi 11 novembre 2008 à 18 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est.

Commissaires présents

Mme Manon Barbe, présidente de la commission
Mairesse de l'arrondissement de LaSalle
M. Richard Bergeron
Conseiller de ville, arrondissement du Plateau-Mont-Royal
M. Christian G. Dubois
Conseiller de ville, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro
Mme Ginette Marotte
Conseillère de ville, arrondissement de Verdun
Marie Potvin
Conseillère d'arrondissement d'Outremont
M. Robert L. Zambito
Conseiller d'arrondissement de Saint-Léonard

Commissaire absent

Mme Noushig Eloyan, vice-présidente de la commission
Conseillère de ville, arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville
M. Pierre Mainville
Conseiller d'arrondissement de Ville-Marie

Le quorum est atteint

Aussi présents

Mme Céline Topp, directrice, Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise,
Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine
M. Christian Champagne, chef de division

Assistance

Aucune personne

1. Ouverture de l'assemblée

À 18 h 05, la présidente de la commission, Mme Barbe ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Elle rappelle que la commission, après avoir étudié le bilan de la mise en œuvre de la *Politique du patrimoine*, procède ce soir à l'adoption des recommandations qui seront déposées auprès du conseil municipal en décembre.

Elle souligne la présence de Mme Céline Topp et de M. Christian Champagne. Puis, elle invite les membres de la commission à se présenter et fait de même.

Elle procède ensuite à l'adoption de l'ordre du jour.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Barbe fait la lecture de l'ordre de jour. Sur une proposition de Mme Marotte, appuyée par M. Dubois, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Adoption du procès verbal de l'assemblée publique du 9 octobre 2008

Sur une proposition de Mme Barbe, appuyée par M. Zambito, le procès-verbal du 9 octobre 2008 est adopté à l'unanimité, avec correction à la p.5 d'un acronyme, « PIIA » pour désigner les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

4. Bilan de la mise en œuvre de la *Politique du patrimoine* : adoption des recommandations

Tour à tour, les membres de la commission font la lecture de la recommandation qu'ils proposent, appuyés par un collègue.

Proposé par Mme Potvin, appuyée par M. Zambito

CONSIDÉRANT que la Politique du patrimoine repose sur une définition large du patrimoine qui se lit comme suit :

« Le patrimoine désigne tout objet ou ensemble, naturel ou culturel, matériel ou immatériel, qu'une collectivité reconnaît pour ses valeurs de témoignage et de mémoire historique en faisant ressortir la nécessité de le protéger, de le conserver, de se l'approprier, de le mettre en valeur et de le transmettre. »

R-1 Que l'Administration municipale mandate le Bureau du patrimoine afin qu'il obtienne auprès des services concernés toute l'information pertinente et nécessaire à la réalisation d'un bilan qui reflète la portée transversale de la *Politique du patrimoine*, en regroupant l'ensemble des interventions de la Ville, aussi bien dans le domaine du patrimoine naturel et culturel, que matériel et immatériel, plutôt que de renvoyer à d'autres sources pour ce qui est des actions entreprises par d'autres services de la Ville;

Proposé par M. Dubois, appuyé par M. Bergeron

R-2 Que l'Administration municipale mandate le Bureau du patrimoine afin que son prochain bilan :

- présente une vision d'ensemble des actions permettant de constater l'avancement progressif de sa mise en œuvre par rapport aux objectifs, incluant, en annexe, la liste complète des actions dans tous les domaines d'intervention;
- contienne une information détaillée sur la répartition des budgets alloués aux interventions touchant le patrimoine, ainsi que sur les critères qui déterminent les priorités d'action;
- fasse l'objet d'un traitement rédactionnel et visuel faisant de ce document un véritable outil de communication;

Proposé par Mme Barbe, appuyée par Mme Marotte

R-3 Que soit reconnue parmi les critères qui déterminent les priorités d'action, l'utilité publique d'une intervention et son impact pour le bénéfice des citoyens;

— • — • — • —

Proposé par Mme Marotte, appuyée par M. Dubois

CONSIDÉRANT que la Ville, à travers l'exercice de son rôle de propriétaire et de gestionnaire, entend développer une culture patrimoniale municipale qui lui permette de structurer son action, en assurant la cohérence de l'ensemble des gestes qu'elle pose en matière de patrimoine,

CONSIDÉRANT que la conservation et la mise en valeur du patrimoine sont des responsabilités partagées faisant appel à la participation de tous les acteurs (municipaux, gouvernementaux et privés),

LA COMMISSION RECOMMANDE :

R-4 Que l'Administration municipale mandate le Bureau du patrimoine afin qu'il fasse connaître les mécanismes de consultation et de collaboration avec les arrondissements, qu'il précise quels sont les budgets et outils à leur disposition pour la mise en œuvre de la *Politique du patrimoine* et qu'il les consulte dans le choix des priorités d'intervention sur leur territoire;

— • — • — • —

Proposé par Mme Barbe, appuyée par M. Zambito

CONSIDÉRANT que la Ville s'est dotée d'une Politique du patrimoine qui vise à assurer la protection de son patrimoine,

LA COMMISSION RECOMMANDE :

R-5 Que la Ville poursuive ses démarches, avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, pour assurer qu'un bien classé ou cité soit maintenu en bon état par son propriétaire;

— • — • — • —

Proposé par M. Bergeron, appuyé par M. Dubois

CONSIDÉRANT que les calèches contribuent à l'image de marque et au charme du Vieux-Montréal,

LA COMMISSION RECOMMANDE :

R-6 Que la Ville obtienne un avis des experts dans le domaine du patrimoine sur le caractère patrimonial des calèches à Montréal.

5. Période de questions et commentaires du public

s/o

6. Période de questions des membres de la commission

s/o

7. Levée de l'assemblée

Avant de lever l'assemblée, Mme Barbe remercie Mme Topp et M. Champagne, ainsi que les membres de la commission.

À 18 h 20, sur une proposition de Mme Marotte, appuyée par M. Bergeron, l'assemblée est levée.

ADOPTÉ LE : 19 MAI 2009

« ORIGINAL SIGNÉ »

Manon Barbe
Présidente de la commission

« ORIGINAL SIGNÉ »

Danielle Dionne
Secrétaire recherchiste